



Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

Partie III du Budget des dépenses

Plan ministériel 2017-2018

La version originale a été signée par

L'honorable Ahmed Hussen
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, 2017

N° de catalogue MQ1-7F-PDF
ISSN 2371-6517

Ce document est disponible sur le [site Webⁱ](#)
de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Table des matières

Message de l'administrateur général.....	1
Aperçu de nos plans.....	3
Raison d'être, mandat et rôle : Composition et responsabilités	5
Raison d'être	5
Mandat et rôle	5
Contexte opérationnel : Les conditions qui influent sur notre travail	7
Risques clés : Les facteurs susceptibles d'influer sur notre capacité de réaliser nos plans et d'atteindre nos résultats	9
Résultats prévus : Ce que nous voulons réaliser au cours de l'année et ultérieurement ..	11
Programmes.....	11
Services internes.....	19
Dépenses et ressources humaines.....	21
Dépenses prévues	21
Ressources humaines planifiées	22
Budget des dépenses par crédit voté	23
État des résultats condensé prospectif	23
Renseignements supplémentaires.....	25
Renseignements organisationnels	25
Tableaux de renseignements supplémentaires	26
Dépenses fiscales fédérales	26
Coordonnées de l'organisation	26
Annexe A : Définitions	27
Notes en fin d'ouvrage	31

Message de l'administrateur général



Notre Plan ministériel 2017-2018 présente aux parlementaires et aux Canadiens des renseignements sur notre travail et sur les résultats que nous tenterons d'atteindre au cours de la prochaine année. Afin d'améliorer la présentation de rapports à l'intention des Canadiens, nous adoptons un nouveau rapport simplifié, lequel remplace le Rapport sur les plans et les priorités.

Le titre du rapport a été modifié afin de tenir compte de son but : communiquer nos objectifs de rendement annuels ainsi que les prévisions au chapitre des ressources financières et humaines afin de livrer ces résultats. Le rapport a aussi été restructuré afin de présenter plus clairement, plus simplement et de façon plus équilibrée les résultats réels que nous devrions atteindre, tout en continuant de faire preuve de transparence quant à la façon dont les deniers publics seront utilisés. Nous y décrivons les programmes et les services que nous offrons aux Canadiens, nos priorités pour 2017-2018, et la façon dont notre travail nous permettra d'honorer les engagements indiqués dans notre mandat ministériel et d'atteindre les priorités du gouvernement.

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) est un tribunal administratif indépendant chargé par le Parlement de régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié. La CISR s'acquitte de ses fonctions indépendamment du gouvernement du Canada, mais elle doit rendre des comptes au Parlement et à tous les Canadiens.

La CISR exerce ses activités dans un environnement en constante évolution, où les tendances migratoires changeantes, les modifications législatives internes et d'autres facteurs influent sur le nombre de cas reçus et leur complexité. Par les décisions – et le règlement des cas – de ses quatre sections, soit la Section de la protection des réfugiés (SPR), la Section d'appel des réfugiés (SAR), la Section de l'immigration (SI) et la Section d'appel de l'immigration (SAI), la Commission contribue directement à la tradition humanitaire du Canada, à la sécurité du Canada, à la qualité de vie des Canadiens et au respect de ses obligations internationales.

PRIORITÉS CLÉS POUR 2017-2018

La CISR a établi les deux priorités stratégiques suivantes pour la période quadriennale se terminant en mars 2021 :

1. Limiter la croissance des arriérés touchant les demandes d'asile
2. Éliminer l'arriéré des appels en matière d'immigration

Si des ressources supplémentaires appropriées lui étaient allouées, la CISR serait en mesure d'éliminer l'arriéré touchant les demandes d'asile non réglées. Entre-temps, la Commission s'emploiera à limiter la croissance de cet arriéré. Pour ce faire, elle réexaminera les méthodes actuelles de gestion des cas pour maximiser l'efficacité, tout en veillant à ce que la SPR et la SAR aient à sa disposition suffisamment de ressources, de personnel et de soutien. Nous nous efforcerons d'augmenter autant que possible l'effectif de décideurs à la SAI et continuerons à mettre en œuvre des pratiques novatrices pour accroître le nombre de cas réglés. La SAR apportera également des modifications à la gestion des cas, renforcera sa stratégie décisionnelle et assurera la pleine intégration des nouveaux décideurs. Au cours du prochain exercice, la SI bénéficiera de directives révisées sur la détention, et toutes les sections disposeront de nouvelles directives sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre.

Pour mieux appuyer ces priorités, la CISR continuera de mettre en œuvre la feuille de route quinquennale afin d'améliorer son système électronique de traitement des cas, de favoriser la mobilisation de la Commission à l'appui de la réforme du système de protection des réfugiés, d'améliorer l'harmonisation des ressources organisationnelles par l'intermédiaire d'un modèle de prestation de services axé sur le client, de répondre aux nouvelles exigences relatives aux locaux et de veiller à la création d'un bassin de candidats qualifiés en vue de nominations par décret de décideurs à la SAI ou à la SAR.

Le dévouement du personnel de la CISR à l'égard de la mission de l'organisation m'inspire et m'emplit d'une grande fierté. Notre milieu de travail est remarquablement diversifié, et le personnel est déterminé à ce que la Commission s'acquitte pleinement de son mandat en rendant rapidement des décisions équitables et de qualité. En tant que président, l'une de mes plus importantes responsabilités consiste à veiller à ce que les employés de l'organisation jouissent d'un milieu de travail de grande qualité qui respecte les différences, qui encourage la diversité et qui favorise le bien-être et la santé mentale de tous. À cette fin, j'ai lancé en octobre 2016 l'initiative pluriannuelle Engagement quant à un milieu de travail de qualité (EMTQ) et créé un bureau chargé de promouvoir et de coordonner les activités liées à cette initiative. En 2017-2018, l'une des priorités clés de la CISR est de réaliser des progrès relativement aux cinq thèmes de l'initiative EMTQ, à savoir la courtoisie, la communication, la diversité, la santé mentale et le mentorat.

La version originale a été signée par

Mario Dion
Président

Aperçu de nos plans

Dans le cadre de son processus d'établissement des objectifs stratégiques, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) a cerné deux priorités stratégiques clés pour la période quadriennale se terminant en mars 2021, à savoir limiter la croissance des arriérés touchant les demandes d'asile et éliminer l'arriéré des appels en matière d'immigration. Voici une description des principaux plans devant être mis en œuvre au cours de la période de référence 2017-2018 :

1. LIMITER LA CROISSANCE DES ARRIÉRÉS TOUCHANT LES DEMANDES D'ASILE

La CISR s'efforcera de garantir la prise de décisions de qualité en temps opportun et continuera d'assurer un niveau élevé d'équité dans le cadre de ses procédures. Pour limiter toute nouvelle croissance de l'arriéré touchant les demandes d'asile non réglées, nous réexaminerons les méthodes actuelles de gestion des cas afin de maximiser l'efficacité et l'efficience, tout en assurant une dotation et un soutien adéquats, de façon à réagir efficacement à l'augmentation du nombre de demandes d'asile déferées. En plus de nommer des décideurs fonctionnaires supplémentaires à la Section de la protection des réfugiés (SPR), la Direction des services de secrétariat pour les personnes nommées par décret de la CISR met en œuvre la nouvelle approche du gouvernement relative aux qualifications et à la sélection des décideurs nommés par décret pour permettre à la Section d'appel des réfugiés (SAR) de nommer des décideurs en temps opportun.

2. RÉDUIRE L'ARRIÉRÉ DES APPELS EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

La faculté d'adaptation et la souplesse seront essentielles pour que la CISR puisse éliminer l'arriéré des appels non réglés en matière d'immigration au cours des quatre prochains exercices. En 2017-2018, la Section d'appel de l'immigration (SAI) continuera de mettre en œuvre des stratégies novatrices pour réduire le délai moyen de traitement des appels en matière d'immigration et accroître l'efficience, tout en renforçant ses capacités afin de régler plus de cas qu'elle n'en reçoit. La SAI examinera également ses règles de pratique afin qu'elle puisse offrir une justice administrative équitable, rapide et accessible. La CISR s'efforcera en outre de renforcer la collaboration avec les autres organismes du portefeuille afin d'accroître la productivité et l'efficience, tout en préservant l'indépendance institutionnelle de la Commission. Elle évaluera par ailleurs les résultats de deux projets pilotes visant à améliorer l'efficience du processus de traitement des appels.

INITIATIVES APPUYANT LES PRIORITÉS

Pour appuyer les plans susmentionnés, la CISR continuera de bâtir une organisation qui attache de l'importance à ses gens et qui favorise l'excellence en gestion. La CISR continuera également à mettre en œuvre des mesures novatrices pour promouvoir l'initiative Engagement quant à un milieu de travail de qualité (EMTQ), laquelle a été mise sur pied afin d'établir et de maintenir un milieu de travail plus sain, plus inclusif et plus coopératif. À cette fin, la CISR mettra également en œuvre des politiques et des procédures qui appuient la gestion efficace des ressources humaines et une planification opérationnelle tournée vers l'avenir, comme l'amélioration des processus opérationnels ainsi que les stratégies d'amélioration continue et allégée.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats prévus de la CISR, consultez la section « [Résultats prévus](#) » du présent rapport.

Raison d'être, mandat et rôle

Composition et responsabilités

RAISON D'ÊTRE

Mission

La mission de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) consiste à régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, au nom des Canadiens, les cas d'immigration et de statut de réfugié.

MANDAT ET RÔLE

Section de la protection des réfugiés (SPR)

- Statue sur les demandes d'asile
- Statue sur les demandes d'annulation de la qualité de réfugié
- Statue sur les demandes de perte de l'asile
- Statue sur les examens des risques avant renvoi (mise en vigueur reportée; cette activité entrera en vigueur à la date ou aux dates fixées par décret)

Section d'appel des réfugiés (SAR)

- Lorsque le droit d'appel est exercé, instruit les appels interjetés contre les décisions de la SPR d'accueillir ou de rejeter une demande d'asile

Section de l'immigration (SI)

- Effectue des enquêtes sur des étrangers ou des résidents permanents qui demandent à entrer au Canada ou qui s'y trouvent déjà et seraient interdits de territoire
- Contrôle les motifs de détention d'étrangers ou de résidents permanents détenus pour des raisons d'immigration

Section d'appel de l'immigration (SAI)

- Instruit les appels interjetés contre le refus, par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), de délivrer des visas de résident permanent dans le cadre de demandes de parrainage au titre de la catégorie du regroupement familial
- Instruit les appels interjetés contre certaines mesures de renvoi prises à l'égard de résidents permanents, de réfugiés au sens de la Convention, d'autres personnes protégées et de titulaires d'un visa de résident permanent
- Instruit les appels interjetés par des résidents permanents au sujet desquels un agent d'IRCC, hors du Canada, a conclu qu'ils avaient manqué à l'obligation de résidence

- Instruit les appels interjetés par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile contre des décisions rendues par la SI au terme d'une enquête

Pour obtenir de plus amples renseignements généraux sur l'organisation, consultez la section « [Renseignements supplémentaires](#) » du présent rapport.

Contexte opérationnel

Les conditions qui influent sur notre travail

Activités régionales

La CISR exerce ses activités dans trois bureaux régionaux, situés à Toronto (bureau régional du Centre), à Montréal (bureau régional de l'Est) et à Vancouver (bureau régional de l'Ouest). Le bureau régional du Centre est responsable de l'Ontario, sauf d'Ottawa; le bureau régional de l'Est, du Québec, d'Ottawa et des provinces de l'Atlantique; et le bureau régional de l'Ouest, des provinces de l'Ouest, des services offerts dans le Nord et du bureau de Calgary. Les quatre sections tiennent des audiences dans ces bureaux régionaux, et elles sont appuyées par des services de greffe et un soutien organisationnel. La CISR tient aussi des audiences dans un petit nombre de bureaux itinérants. Le siège de la CISR est situé à Ottawa.

Justice administrative

Par le travail de chaque section, la CISR s'efforce de rendre une forme de justice plus simple, plus accessible et plus expéditive que celle rendue par les cours de justice. Dans le cadre de ses procédures, la CISR applique les principes du droit administratif, dont ceux de la justice naturelle. Ses décisions sont rendues conformément à la loi, y compris à la Charte canadienne des droits et libertés. La CISR est résolue à faire preuve d'équité dans tous les aspects de son travail. Chaque cas est tranché selon son bien-fondé par des décideurs indépendants. La Commission respecte la dignité et la diversité des personnes qui comparaissent devant elle ainsi que leur expérience unique et parfois traumatisante.

Avantages pour les Canadiens

Les immigrants et les réfugiés ont toujours grandement contribué à la croissance et à l'essor du Canada. La CISR assure des avantages continus aux Canadiens, de trois façons importantes :

- par le règlement des demandes d'asile et des appels en matière d'asile, elle veille à ce que le Canada accepte les personnes à protéger, conformément à ses obligations internationales et au droit canadien;
- par les enquêtes et les contrôles des motifs de détention, elle contribue à l'intégrité de notre système d'immigration, assure l'équilibre entre les droits de la personne eu égard aux étrangers ainsi qu'aux résidents permanents et la sécurité des Canadiens, et elle fait honneur à la réputation du Canada à l'égard de la justice et de l'équité;
- à titre de tribunal indépendant responsable du règlement des appels en matière de parrainage, des appels d'une mesure de renvoi et des appels sur l'obligation de résidence, elle aide à promouvoir la réunification des familles et à assurer la sécurité des Canadiens ainsi que l'intégrité du système canadien d'immigration.

La CISR contribue également, de façon générale, à la qualité de vie des collectivités canadiennes en renforçant le tissu social de notre pays ainsi qu'en reflétant et en réaffirmant les valeurs essentielles chères aux Canadiens, valeurs liées notamment au respect des droits de la personne, à la paix, à la sécurité et à la primauté du droit.

Risques clés

Les facteurs susceptibles d'influer sur notre capacité de réaliser nos plans et d'atteindre nos résultats

Principaux risques

CAPACITÉ DE LA SPR DE RÉGLER LES CAS EN TEMPS OPPORTUN. Il est prévu que, en 2017-2018, le nombre de demandes d'asile dépassera la capacité de traitement actuelle de 50 p. 100 ou plus. Cela entraînera une croissance appréciable de l'arriéré et une réduction de la capacité à respecter les délais réglementaires. Depuis l'entrée en vigueur du système de protection des réfugiés à la fin de 2012, la SPR a démontré sa capacité de traiter un nombre important de demandes d'asile dans les délais visés. Le nouveau système a cependant démontré que, pour régler les cas plus rapidement, conformément aux délais réglementaires, il faut davantage de décideurs et de ressources connexes que ce qui avait été prévu dans les estimations de coûts initiales. L'augmentation du nombre de cas déferés accentue ce problème. Le nombre de demandes d'asile a augmenté en moyenne de 30 p. 100 par année depuis 2014 et il continue d'augmenter de façon constante de 2 à 3 p. 100 chaque mois. Ainsi, le nombre de cas en instance depuis longtemps ne cesse d'augmenter, ce qui nuit à l'efficacité du système. À moins que la tendance soutenue relative aux demandes d'asile déferées ne change radicalement, une capacité supplémentaire sera nécessaire pour respecter les délais réglementaires.

CAPACITÉ DES SERVICES INTERNES D'APPUYER LES PROGRAMMES. Les services internes appuient directement les besoins des quatre sections pour l'exécution des programmes principaux de la CISR. Parmi ces besoins figurent l'établissement de nouveaux locaux dans les bureaux régionaux, la transformation du système de gestion des cas et la mise à niveau de l'infrastructure de technologie de l'information. Les services internes risquent de ne pas être en mesure de répondre à ces besoins en raison des pressions associées à la centralisation continue des services communs et à la vaste portée des besoins liés aux programmes. Pour atténuer ce risque, la CISR collabore étroitement avec des partenaires – responsables fonctionnels, organismes centraux et fournisseurs de services communs – pour veiller à ce que les ressources et les activités cadrent bien avec ses plans.

Risques	Stratégie de réponse au risque	Lien aux programmes de l'organisation	Lien aux priorités organisationnelles
Capacité de la SPR de régler les cas en temps opportun.	La SPR continuera de mettre en œuvre des mesures devant permettre des gains d'efficacité dans ses processus en matière de prise de décision et de gestion des cas, et de chercher d'autres moyens d'accroître sa capacité.	1.1 Protection des réfugiés	Priorité 1 : Limiter la croissance des arriérés touchant les demandes d'asile.
Capacité des services internes d'appuyer les programmes.	Les responsables fonctionnels et les fournisseurs de services internes devront communiquer de manière continue pour assurer l'établissement des nouveaux	1.1 Protection des réfugiés 1.2 Appels des réfugiés 1.3 Enquêtes et contrôles des motifs de détention	Priorité 1 : Limiter la croissance des arriérés touchant les demandes d'asile.

Risques	Stratégie de réponse au risque	Lien aux programmes de l'organisation	Lien aux priorités organisationnelles
	<p>locaux, la transformation opérationnelle et la centralisation des services de technologie de l'information. De plus, la mobilisation des fournisseurs de services communs, comme Services partagés Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, est essentielle à l'harmonisation des ressources du gouvernement du Canada avec les exigences de la CISR.</p>	<p>1.4 Appels en matière d'immigration Services internes</p>	<p>Priorité 2 : Éliminer l'arriéré des appels en matière d'immigration.</p>

Résultats prévus

Ce que nous voulons réaliser au cours de l'année et ultérieurement

PROGRAMMES

1.1 Protection des réfugiés

DESCRIPTION

La Section de la protection des réfugiés (SPR) exerce le **programme Protection des réfugiés** de la CISR. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les demandes d'asile présentées par des personnes au Canada et l'examen des risques avant renvoi de personnes frappées d'une mesure de renvoi.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la [SPR](#), consultez le site Web de la CISR.

FAITS SAILLANTS DE LA PLANIFICATION

La SPR connaît une augmentation soutenue du nombre de demandes d'asile qu'elle reçoit. Le nombre annuel de demandes d'asile reçues par la SPR a augmenté de 40 p. 100 en 2016 (passant de 16 900 à 23 600) et a doublé depuis 2014; ce nombre continue d'augmenter en moyenne de 2 à 3 p. 100 chaque mois. L'incertitude à l'échelle mondiale menace de renforcer cette tendance. Avec une capacité annuelle visée de 17 500 cas réglés et en l'absence d'une inversion de la tendance relative au nombre de cas déferés, la SPR s'attend à ce que son arriéré augmente de 6 000 à 12 000 cas en 2017-2018 et atteigne jusqu'à 30 000 demandes d'asile. Le délai d'attente moyen augmentera alors de quatre à huit mois.

Devant faire face à cette réalité, la CISR a décidé d'adapter sa méthode de gestion des cas à la SPR. Pour établir un équilibre entre l'équité, l'efficacité et l'intégrité du système, la SPR établira un plan de mise au rôle révisé ciblant une combinaison de demandes d'asile récentes et plus anciennes. Un grand pourcentage de cas seront traités dès leur réception, dans les délais réglementaires. Il est possible que la SPR réaffecte jusqu'à 50 p. 100 de sa capacité à la gestion du nouvel arriéré croissant de demandes d'asile. Cela lui permettra d'innover davantage en ce qui a trait à la gestion stratégique des cas et de créer, par exemple, des équipes chargées de traiter rapidement les demandes d'asile manifestement fondées. Cela devrait accroître la productivité, réduire le facteur d'attraction inhérent à l'arriéré croissant et permettre l'instruction de demandes d'asile en instance.

Malgré ces importantes modifications apportées à la gestion des cas, il ne sera pas possible, compte tenu du nombre actuel de cas déferés, de réduire l'arriéré de façon appréciable ni d'assurer le règlement en temps opportun de la majorité des demandes d'asile sans une nouvelle augmentation des ressources humaines et financières.

RÉSULTATS PRÉVUS

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels		
				2013-2014	2014-2015	2015-2016
Les cas sont réglés au terme des audiences ciblées et respectueuses, et des décisions transparentes et intelligibles sont rendues	La note moyenne des audiences est évaluée sur une échelle de 1 à 3 selon les critères suivants : audiences respectueuses et concises, et décisions claires, concises et complètes	2,0	Mars 2018	2,6	2,1	Reprise de la collecte de données en 2016-2017
Décisions rendues en temps opportun	Nombre de demandes d'asile réglées dans les 120 jours suivant le renvoi	8 750	Mars 2018	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹
	Nombre total de demandes d'asile réglées	17 500	Mars 2018	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹

¹ Nouvel indicateur de rendement pour l'exercice 2017-2018. Cette donnée n'était pas communiquée au cours des exercices antérieurs.

RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (en dollars)

Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
47 194 694	47 194 694	46 057 694	46 057 694

RESSOURCES HUMAINES (équivalents temps plein [ETP])

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
452	452	452

1.2 Appels des réfugiés

DESCRIPTION

La Section d'appel des réfugiés (SAR) exerce le **programme Appels des réfugiés** de la CISR. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les appels interjetés contre une décision de la Section de la protection des réfugiés relative à une demande d'asile.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la SARⁱⁱⁱ, consultez le site Web de la CISR.

FAITS SAILLANTS DE LA PLANIFICATION

La SAR continuera de participer au recrutement de décideurs supplémentaires et d'appuyer ce processus pour que l'effectif soit complet et avoir la capacité nécessaire pour régler les 3 750 à 4 500 nouveaux appels prévus en 2017-2018, ce qui représente une augmentation de la capacité de 25 à 50 p. 100 par rapport aux 3 000 appels réglés en 2016. La nomination de nouveaux décideurs entraînera un besoin d'intégration et de formation intensive. Jusqu'à ce que les nouveaux décideurs exercent pleinement leurs fonctions, il y aura une diminution à court terme du nombre de décisions rendues par la SAR, ce qui entraînera vraisemblablement une faible croissance de l'arriéré d'appels en instance jusqu'au début de 2018.

Conformément à son objectif de rendre des décisions de grande qualité et d'assurer la cohérence de la jurisprudence en matière d'asile, la SAR continuera de mettre l'accent sur la cohérence du processus décisionnel en appliquant les directives formulées par les tribunaux constitués de trois commissaires en ce qui a trait au rôle que la SAR doit jouer dans les appels où les conclusions de fait (ou les conclusions mixtes de fait et de droit) de la SPR soulèvent une question de crédibilité. La Section surveillera la spécialisation géographique régionale des décideurs et apportera des ajustements au besoin. Cette initiative améliorera la cohérence des décisions de la SAR, par le fait que cette dernière veillera à ce que chaque bureau régional se concentre sur certains pays et effectuera des transferts de dossiers entre les bureaux régionaux. Le Comité de stratégie décisionnelle de la SAR envisagera d'autres façons de répondre à l'augmentation de la charge de travail et d'étendre la portée de la stratégie décisionnelle au-delà de la Section. En 2017-2018, la Section établira sa stratégie décisionnelle de façon à aider la SPR par l'intermédiaire des orientations fournies dans les motifs de la SAR.

La Section surveillera étroitement son rendement pour s'assurer d'atteindre ses cibles et d'être en mesure de limiter la croissance de son arriéré à moins de 25 p. 100 en 2017-2018. Elle continuera de veiller à ce que les appelants qui se représentent eux-mêmes disposent d'outils à jour pour les guider dans la présentation de leur appel à la SAR. Des séances d'information relatives au processus de la SAR continueront d'être présentées dans les trois bureaux régionaux.

RÉSULTATS PRÉVUS

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels		
				2013-2014	2014-2015	2015-2016
Les cas sont réglés au terme des audiences ciblées et respectueuses, et des décisions transparentes et intelligibles sont rendues	La note moyenne des audiences est évaluée sur une échelle de 1 à 3 selon les critères suivants : audiences respectueuses et concises, et décisions claires, concises et complètes	2,0	Mars 2018	s.o. ¹	s.o. ¹	Collecte de données impossible pour 2015-2016; elle a commencé en 2016-2017
Décisions rendues en temps opportun	Pourcentage des décisions rendues dans les 90 jours suivant la date à laquelle l'appel est interjeté et mis en état dans les cas où aucune audience n'est tenue	80 %	Mars 2018	97 %	56 %	53 %

¹ Cette donnée n'était pas communiquée au cours des exercices antérieurs en raison du manque de données ou de l'absence de méthodes de mesure pratiques.

RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (en dollars)

Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
21 991 696	21 991 696	22 855 094	22 855 094

RESSOURCES HUMAINES (ETP)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
171	180	180

1.3 Enquêtes et contrôles des motifs de détention

DESCRIPTION

La Section de l'immigration (SI) exerce le **programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention**. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les étrangers ou les résidents permanents qui seraient interdits de territoire au Canada en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) et les étrangers ou les résidents permanents qui sont détenus en vertu de la LIPR.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la SI^{iv}, consultez le site Web de la CISR.

FAITS SAILLANTS DE LA PLANIFICATION

Au cours de l'exercice 2017-2018, la SI appuiera les priorités organisationnelles de la CISR en respectant les délais prévus par la loi, les droits fondamentaux et l'équité procédurale dans le cadre des contrôles des motifs de détention.

Parallèlement, la SI continuera de mener des enquêtes le plus efficacement possible en assurant un suivi minutieux des normes de mise au rôle et des pratiques de gestion des cas, ce qui lui permettra d'atteindre ses cibles en matière de productivité. Ainsi, la plupart des enquêtes seront réglées dans les six mois suivant la date à laquelle les cas auront été déférés.

Il est prévu que, en 2017-2018, la SI recevra un nombre de cas comparables à ceux reçus au cours des dernières années et règlera jusqu'à 2 000 enquêtes et jusqu'à 15 000 contrôles des motifs de détention dans les délais prévus par la loi.

La Section continuera de promouvoir l'excellence dans un environnement de travail axé sur la collaboration ainsi que la cohérence dans le processus décisionnel. Elle encouragera les discussions ouvertes de même que les consultations entre les membres de la direction, les employés du Greffe et les décideurs sur des questions essentielles, notamment l'amélioration des processus opérationnels, les divergences dans l'interprétation de la loi, la mise au point continue d'outils décisionnels et l'apprentissage continu à tous les niveaux.

Grâce à la collaboration, à une communication continue et à une gestion efficace, la Section continuera de bâtir et de maintenir un milieu de travail sain et respectueux qui met l'accent sur les compétences et les talents de ses employés et favorise l'établissement d'objectifs et de résultats communs.

RÉSULTATS PRÉVUS

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels		
				2013-2014	2014-2015	2015-2016
Les cas sont réglés au terme des audiences ciblées et respectueuses, et des décisions transparentes et intelligibles sont rendues	La note moyenne des audiences est évaluée sur une échelle de 1 à 3 selon les critères suivants : audiences respectueuses et concises, et décisions claires, concises et complètes	2,0	Mars 2018	2,2	2,3	2,3
Décisions rendues en temps opportun	Pourcentage de contrôles des motifs de détention terminés dans les délais prévus par la loi	96 % ¹	Mars 2018	98 %	98 %	98 %
	Pourcentage des enquêtes réglées dans un délai de six mois	86 % ²	Mars 2018	91 %	90 %	93 %

¹ Des facteurs ne dépendant pas de la CISR, comme l'interdiction d'accès aux prisons, empêchent d'atteindre un taux de conformité de 100 p. 100.

² Les contrôles des motifs de détention ont priorité sur les enquêtes en raison des délais prévus par la loi. Le nombre de cas déferés par l'Agence des services frontaliers du Canada influera sur la capacité de la SI de tenir des enquêtes.

RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (en dollars)

Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
11 683 941	11 683 941	11 731 941	11 834 941

RESSOURCES HUMAINES (ETP)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
90	90	90

1.4 Appels en matière d'immigration

DESCRIPTION

La Section d'appel de l'immigration (SAI) exerce le **programme Appels en matière d'immigration**. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les demandes de parrainage refusées par le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté; certaines mesures de renvoi prises contre des résidents permanents, des réfugiés et d'autres personnes protégées ainsi que des titulaires d'un visa de résident permanent; les appels interjetés par les résidents permanents à l'extérieur du Canada au sujet desquels il a été conclu qu'ils n'ont pas rempli leur obligation de résidence; les appels interjetés par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile contre une décision de la Section de l'immigration relativement à une enquête.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la [SAI](#), consultez le site Web de la CISR.

FAITS SAILLANTS DE LA PLANIFICATION

Au cours des deux dernières années, le nombre d'appels réglés par la SAI a dépassé le nombre d'appels reçus. Le maintien de cette tendance en 2017-2018 permettra de réduire l'arriéré de plus de 10 000 appels de la SAI. Pour ce faire, la SAI devra, compte tenu de l'augmentation du nombre d'appels interjetés, accroître le nombre de décideurs faisant partie de son effectif et appliquer les stratégies exposées ci-dessous.

Conformément à la priorité gouvernementale voulant que les ministères et les organismes essaient de nouvelles approches, la SAI achèvera la mise à l'essai de deux projets pilotes amorcés en 2016-2017. Elle examinera les résultats obtenus pour établir en quoi ces projets pilotes permettent d'obtenir des résultats équitables plus rapidement. Le premier projet pilote privilégie l'utilisation du courrier électronique pour l'envoi et la réception de documents liés aux cas afin de réduire les temps d'attente associés au courrier ordinaire; le second projet pilote correspond au triage express qui vise à réduire les formalités administratives et les retards au cours des premières étapes de traitement des appels. Après avoir examiné les résultats de ces projets pilotes, la SAI apportera les modifications qui lui permettront d'atteindre de la meilleure façon possible son objectif d'efficacité accrue.

Après avoir consulté les intervenants concernant les changements à apporter à ses règles de pratique, la SAI déterminera quelles modifications contribueront à simplifier le processus d'appel et à favoriser le plus possible le règlement des appels sans qu'il y ait litige. Elle entreprendra ensuite le processus réglementaire qui permettra de mettre en œuvre ces modifications.

Compte tenu de l'augmentation prévue du nombre de décideurs, la SAI devra se concentrer sur le perfectionnement professionnel et la prestation de son nouveau programme de formation à l'intention des nouveaux décideurs, lequel porte notamment sur l'application d'un processus décisionnel actif et la rédaction de motifs bien ciblés.

RÉSULTATS PRÉVUS

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels		
				2013-2014	2014-2015	2015-2016
Les cas sont réglés au terme des audiences ciblées et respectueuses, et des décisions transparentes et intelligibles sont rendues	La note moyenne des audiences est évaluée sur une échelle de 1 à 3 selon les critères suivants : audiences respectueuses et concises, et décisions claires, concises et complètes	2,0	Mars 2018	2,9	2,9	2,8
Décisions rendues en temps opportun	Pourcentage d'appels réglés par rapport aux appels interjetés	100 %	Mars 2018	97 %	105 %	121 %
	Motifs rendus dans les 60 jours suivant l'audience	85 %	Mars 2018	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹

¹ Nouvel indicateur de rendement pour l'exercice 2017-2018. Cette donnée n'était pas communiquée au cours des exercices antérieurs.

RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (en dollars)

Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
16 332 231	16 332 231	16 332 231	16 332 231

RESSOURCES HUMAINES (ETP)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
125	125	125

SERVICES INTERNES

DESCRIPTION

On entend par **Services internes** les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, sans égard au modèle de prestation des Services internes du ministère. Les 10 catégories de service sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

FAITS SAILLANTS DE LA PLANIFICATION

Les Services internes appuient la réalisation du résultat stratégique de la CISR et y contribuent. Au cours de l'exercice à venir, la CISR continuera de veiller à ce que toutes les sections disposent des outils technologiques ainsi que des ressources humaines et financières nécessaires à l'appui de leurs fonctions. La Commission est également déterminée à créer une organisation qui appuie ses employés et leur attache de l'importance, qui promeut l'excellence en gestion et qui favorise l'établissement d'un effectif souple et intégré. Elle continuera de mettre en œuvre son initiative Engagement quant à un milieu de travail de qualité, qui a été lancée en octobre 2016 pour favoriser le perfectionnement, la diversité, la communication, la courtoisie et la santé mentale des employés.

Les Services internes ont établi que l'amélioration du système électronique de traitement des cas de la CISR constituait une importante priorité organisationnelle en vue de répondre efficacement au nombre croissant de demandes d'asile déferées et à l'augmentation de l'arriéré de la SPR touchant les demandes d'asile non réglées ainsi que d'appuyer le travail de toutes les sections.

La Commission continuera de normaliser ses processus administratifs et de mettre en œuvre des stratégies de gestion du changement tout au long de sa transition vers l'optimisation des technologies et des ressources afin d'appuyer efficacement l'organisation dans le cadre de la réalisation de son mandat. Conformément à la priorité gouvernementale voulant que les ministères et les organismes essaient de nouvelles approches, la Commission est également déterminée à continuer d'appliquer des mesures d'amélioration des processus opérationnels et des stratégies d'amélioration à titre de pratiques exemplaires.

Les multiples initiatives de modernisation à l'échelle de la fonction publique qui sont axées sur la prestation de services internes continueront d'être un facteur clé pour la Commission. La CISR continue d'appuyer la mise en œuvre du nouveau système de paie et les activités d'intégration se rapportant à l'outil de gestion des ressources humaines Mes RHGC. En 2017, la CISR dirigera un examen fonctionnel des espaces de travail fondé sur les activités pour évaluer les solutions de rechange permettant d'appuyer un effectif axé sur la collaboration, la mobilité et l'innovation.

RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (en dollars)

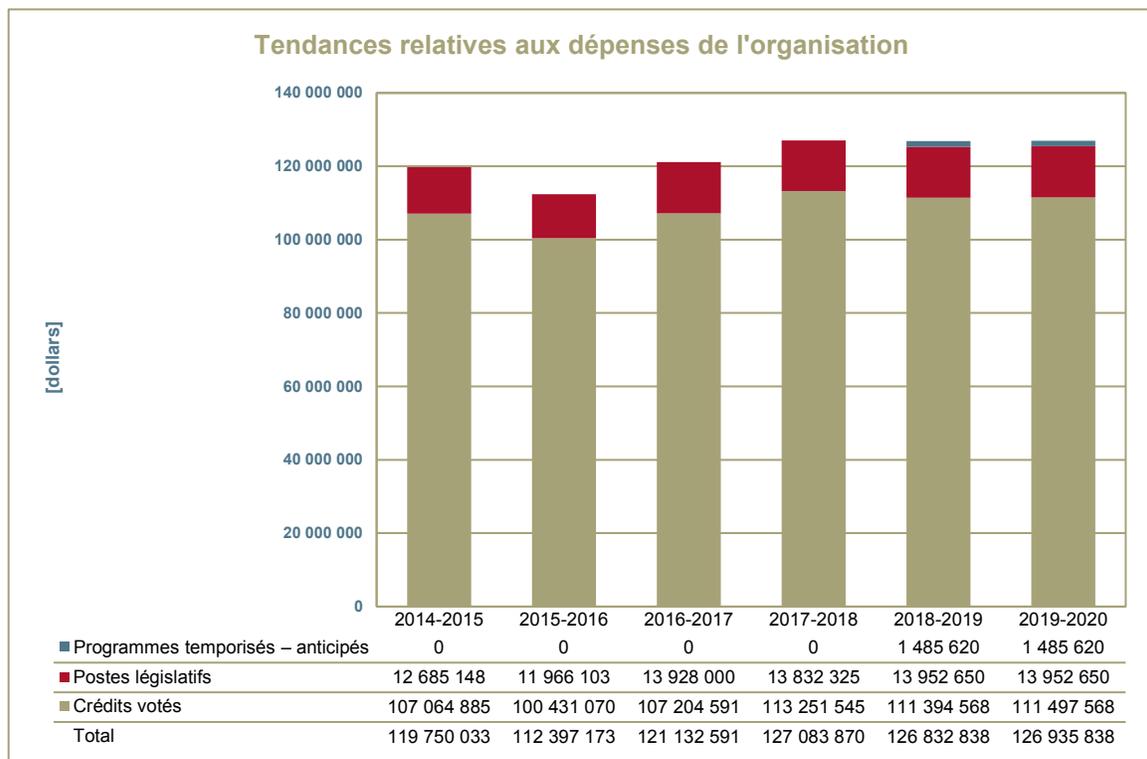
Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
29 881 308	29 881 308	29 855 878	29 855 878

RESSOURCES HUMAINES (ETP)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
250	250	250

Dépenses et ressources humaines

DÉPENSES PRÉVUES



Il est prévu que le programme temporisé, qui assure le financement des cas exigeant la protection de renseignements conformément à la section 9 de la LIPR, se poursuivra en 2017-2018.

Sommaire de la planification budgétaire pour les programmes et les Services internes (en dollars)

Programmes et Services internes	Dépenses pour 2014-2015	Dépenses pour 2015-2016	Dépenses projetées pour 2016-2017	Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
1.1 Protection des réfugiés	49 291 278	41 540 255	45 524 761	47 194 694	47 194 694	46 057 694	46 057 694
1.2 Appels des réfugiés	10 865 389	11 907 468	13 197 788	21 991 696	21 991 696	22 855 094	22 855 094
1.3 Enquêtes et contrôles des motifs de détention	11 316 805	11 465 244	12 017 097	11 683 941	11 683 941	11 731 941	11 834 941
1.4 Appels en matière d'immigration	14 863 181	15 889 895	16 774 894	16 332 231	16 332 231	16 332 231	16 332 231
Total partiel	86 336 653	80 802 862	87 514 540	97 202 562	97 202 562	96 976 960	97 079 960
Services internes	33 413 380	31 594 311	33 618 051	29 881 308	29 881 308	29 855 878	29 855 878
Total	119 750 033	112 397 173	121 132 591	127 083 870	127 083 870	126 832 838	126 935 838

La levée, en décembre 2016, de l'obligation d'obtenir un visa de résident temporaire pour les citoyens du Mexique a donné lieu à un financement supplémentaire pour les programmes Protection des réfugiés et Appels des réfugiés, en prévision de l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile. L'augmentation des dépenses est attribuable à la dotation dans les bureaux régionaux et à l'infrastructure supplémentaires prévues pour régler les cas de ces demandeurs d'asile.

RESSOURCES HUMAINES PLANIFIÉES

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les programmes et les Services internes (ETP)

Programmes et Services internes	ETP pour 2014-2015	ETP pour 2015-2016	ETP projetés pour 2016-2017	ETP prévus pour 2017-2018	ETP prévus pour 2018-2019	ETP prévus pour 2019-2020
1.1 Protection des réfugiés	485	402	410	452	452	452
1.2 Appels des réfugiés	69	84	90	171	180	180
1.3 Enquêtes et contrôles des motifs de détention	79	86	84	90	90	90
1.4 Appels en matière d'immigration	115	120	128	125	125	125
Total partiel	748	692	712	838	847	847
Services internes	222	242	257	250	250	250
Total	970	934	969	1 088	1 097	1 097

La CISR s'emploie actuellement à pourvoir des postes pour répondre aux besoins croissants de l'organisation.

BUDGET DES DÉPENSES PAR CRÉDIT VOTÉ

Pour obtenir de l'information sur les crédits de la CISR, consultez le [Budget principal des dépenses de 2017-2018](#)^{vi}.

ÉTAT DES RÉSULTATS CONDENSÉ PROSPECTIF

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de la CISR. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du Plan ministériel sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, il est possible que les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le [site Web de la CISR](#)^{vii}.

État des résultats condensé prospectif

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats projetés de 2016-2017	Résultats prévus pour 2017-2018	Écart (résultats prévus pour 2017-2018 moins résultats projetés de 2016-2017)
Total des dépenses	149 358 095	154 986 110	5 628 016
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	149 358 095	154 986 110	5 628 016

Il est prévu que le coût net des activités de la CISR s'élèvera à 155 millions de dollars en 2017-2018, ce qui représente une augmentation prévue de 5,6 millions de dollars par rapport aux résultats projetés de 2016-2017. L'augmentation des dépenses en 2017-2018 est attribuable aux dépenses prévues pour accroître les capacités afin d'assurer le règlement en temps opportun des demandes d'asile et des appels découlant de la levée de l'obligation d'obtenir un visa pour les citoyens du Mexique.



Renseignements supplémentaires

RENSEIGNEMENTS ORGANISATIONNELS

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Ahmed Hussen

Administrateur général : Mario Dion, président

Portefeuille ministériel : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté

Instruments habilitants : [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#)^{viii} (LIPR)

Année d'incorporation ou de création : 1989

Pour obtenir de plus amples renseignements organisationnels sur la CISR, consultez le [site Web de l'organisation](#)ⁱ.

Cadre de présentation de rapports

Le résultat stratégique et l'Architecture d'alignement des programmes (AAP) de référence pour 2017-2018 de la CISR se trouvent ci-dessous.

D'après le mandat qui lui est conféré par la loi et d'après son AAP approuvée pour la période de référence 2017-2018, la CISR a un seul résultat stratégique et quatre programmes principaux englobant la responsabilité de l'ensemble des décisions et des règlements du tribunal. Le cinquième programme, les Services internes, appuie les quatre autres et le résultat stratégique.

- 1. Résultat stratégique** : Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

Programme 1.1 : Protection des réfugiés

Programme 1.2 : Appels des réfugiés

Programme 1.3 : Enquêtes et contrôles des motifs de détention

Programme 1.4 : Appels en matière d'immigration

Services internes

TABLEAUX DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui suivent sont disponibles sur le [site Web de la CISR](#)ⁱ.

- [Évaluations à venir au cours des cinq prochains exercices](#)^{ix}
- [Audits internes à venir au cours du prochain exercice](#)^x

DÉPENSES FISCALES FÉDÉRALES

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{xi}. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

COORDONNÉES DE L'ORGANISATION

Pour obtenir plus d'information, consultez le [site Web de la CISR](#)ⁱ ou communiquez avec la CISR en accédant à la page [Contactez-nous](#)^{xii} ou en lui écrivant à l'adresse suivante :

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
Place Minto — Édifice Canada
344, rue Slater, 12^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0K1

Suivez-nous sur Twitter ([@CISR_Canada](#))

Annexe A Définitions

architecture d’alignement des programmes (Program Alignment Architecture)

Répertoire structuré de tous les programmes d’un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d’État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l’adoption d’une loi autre qu’une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d’avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux Plans ministériels et aux Rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s’entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiatives)

Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales, par l'intermédiaire d'une entente de financement approuvée, s'efforcent d'atteindre des résultats communs définis, et qui a été désignée (p. ex., par le Cabinet ou par un organisme central, entre autres) comme une initiative horizontale aux fins de gestion et de présentation de rapports.

plan (plans)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Fournit les renseignements sur les plans et le rendement attendu des ministères appropriés au cours d'une période de trois ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priorities)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2017-2018, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c.-à-d.

la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

Responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une Responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (results)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Result)

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Ils devraient subir l'influence des résultats des programmes, mais ils échappent généralement au contrôle direct des ministères.

résultat stratégique (Strategic Outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)

Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.



Notes en fin d'ouvrage

- i. Site Web de la CISR, www.cisr-irb.gc.ca.
- ii. Section de la protection des réfugiés, www.cisr-irb.gc.ca/fra/refcladem/pages/rpdspr.aspx.
- iii. Section d'appel des réfugiés, www.cisr-irb.gc.ca/fra/refapp/pages/radsar.aspx.
- iv. Section de l'immigration, www.cisr-irb.gc.ca/fra/detention/pages/idsi.aspx.
- v. Section d'appel de l'immigration, www.cisr-irb.gc.ca/fra/immapp/pages/iadsai.aspx.
- vi. Budget principal des dépenses de 2017-2018, www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/index-fra.asp.
- vii. États des résultats condensé prospectif, www.cisr-irb.gc.ca/fra/boacom/pubs/pages/etafinstafut1718.aspx.
- viii. Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, www.lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/l-2.5/index.html.
- ix. Évaluations à venir au cours des cinq prochains exercices, www.cisr-irb.gc.ca/fra/boacom/pubs/pages/dppm1718supeval.aspx.
- x. Audits à venir au cours du prochain exercice, www.cisr-irb.gc.ca/fra/boacom/pubs/pages/dppm1718supaudit.aspx.
- xi. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp.
- xii. Contactez-nous, www.cisr-irb.gc.ca/fra/contact/pages/index.aspx.